

99



# JAPON

## JAPONAIS DES DIVERSES CASTES

1	2	3	4	5
6	7	8	9	

Les Japonais diffèrent essentiellement des Chinois, qu'ils font d'ailleurs profession de mépriser. La Chine est un pays d'égalité; chacun, sauf les fils des *tankadères* ou femmes de bateau, peut, grâce aux examens, y devenir mandarin et aspirer aux honneurs. Au Japon, la population est divisée en castes d'un caractère identique à ce qui se voit chez les Indous. On n'y peut sortir de la classe où l'on est né, sauf de rares exceptions, les tentatives de ce genre étant mal vues par l'opinion publique. On attribue à cette organisation, au manque d'ambition qui en résulte, l'air de quiétude, de complète satisfaction que l'on remarque chez les Japonais, et jusqu'à la gaieté expansive qui est comme le fond de leur caractère.

Il y a neuf classes. Le princes ou *daïmios*, les nobles, les prêtres et les militaires, forment les quatre premières. Ils ont le droit de porter deux sabres. Dans la classe des lettrés comprenant les médecins, on n'a droit qu'au port d'un sabre unique. Les négociants, quelle que soit leur importance, les artisans, paysans, coolies et matelots qui composent les dernières castes, ne peuvent, en aucun cas, porter des armes. Sont hors castes, les mendiants ou *kotsedjikis*, les *hettas* et les *christans*, ces derniers, descendants des anciens chrétiens, confinés dans certains quartiers et traités à peu près comme l'étaient les Juifs en Europe au moyen âge.

En somme, cela constitue deux sociétés en présence : l'une armée et privilégiée, l'autre désarmée; un joug de fer pèse sur le pays; le gouvernement, d'essence conquérante, est militaire et féodal. Quoique ce très ancien ordre de chose tende, de nos jours, à se modifier, et que le temps semble passé où les extorsions et les brutalités des gens à deux sabres demeuraient le plus souvent impunies, quoique une réforme moderne autorise et même invite les nobles à cesser de porter leurs armes, il semble que le port du sabre, de deux sabres lorsqu'on en a le droit, doive être encore d'une certaine durée. Cette arme est à la fois l'emblème de la vaillance et des titres de noblesse. Le jeune garçon qui commence à porter la ceinture dès l'âge de trois ans et qui, à sept ans, s'il est samouraï, prend les deux sabres, insignes de sa caste, aura bien de la peine à s'en passer; il est habitué de si bonne heure à ces marques ostensibles de l'importance de sa noblesse! Lorsqu'un fils de samouraï est encore trop jeune pour qu'on puisse lui passer des armes à sa ceinture, c'est le *coskei*, le domestique, qui l'accompagne à la promenade, ou même une grande sœur, qui le suit respectueusement, à quelques



pas, en tenant par le milieu du fourreau son sabre, approprié à la taille du personnage, et non de bois et de fer-blanc, mais bien confectionné à lame très tranchante; à quinze ans, âge de la majorité, ces armes enfantines sont échangées contre les sabres éprouvés, glorieux, transmis par la famille.

Il est dans le génie de la nation japonaise de viser à la simplicité. La séparation conventionnelle des classes qui ne repose pas, d'ailleurs, sur des différences essentielles de race, n'empêche pas les *yakounines*, les artisans et les cultivateurs d'avoir les mêmes habitudes, le même mode de vivre. Toute la population se sert du même vêtement, le *kirimon*, la robe ouverte, un peu plus longue pour les femmes que pour les hommes, croisée sur la poitrine, et retenue par une écharpe de soie posée en ceinture, étroite pour les hommes, large et nouée bizarrement derrière le dos pour les femmes. Les pardessus, le pantalon masculin, les justaucorps, la chaussure de toile divisée au pouce pour le passage de la bride de la sandale en paille tressée à l'usage du peuple, ou du socque en bois, usuel pour tous, tout cela est, pour ainsi dire, de même modèle, de même coupe. La soie, qui naguère était ordinairement et exclusivement portée par la noblesse, est devenue d'un usage moins général depuis l'arrivée des Européens.

Le costume des hommes se compose d'un pantalon serré au mollet, d'une ou de plusieurs casaques, le tout en toile de coton blanc pour le peuple, en étoffe de soie gris bleuâtre pour les nobles. Les ouvriers ont, sur leurs casaques, des insignes indiquant le métier qu'ils exercent, ou la corporation à laquelle ils appartiennent. Le pantalon que portent les nobles est très large, aux couleurs voyantes, court et laissant à découvert une partie du mollet. Quand ils sont en cérémonie, le bas de la jambe et le pied sont complètement nus. Pendant la saison rigoureuse, on porte des bas en étoffe de coton, toujours divisés pour le passage près du pouce du cordon blanc de la sandale. Les Japonais affectionnent les vêtements sombres. L'inévitable kirimon ou kimono, la longue robe à manches, se drape, se roule, se retrousse, se replie, selon les nécessités du travail ou les exigences de la température. Les Japonais ne portent pas de linge de corps, mais ils se baignent tous les jours. Ils se rasent la barbe de deux jours l'un. Les gens de la classe bourgeoise ne sortent jamais sans justaucorps et sans pantalon. Les nobles ne s'habillent richement que pour aller à la cour ou faire des visites de cérémonie.

Les dames mariées, aux sourcils arrachés, aux dents noircies par la limaille de fer détrempée de saki, au visage sans fard, sans aucun ornement dans leurs cheveux, ne portent pas d'étoffes claires ou de couleurs éclatantes parmi leurs vêtements. Les femmes ont, pour tenir lieu de chemise, une tunique de crêpe de soie rouge que n'ont pas les hommes. Une des coquetteries des dames c'est d'avoir soin, en arrangeant les robes successives, de laisser passer autour du cou des lisières de chacune d'elles, de façon qu'on puisse voir le nombre de vêtements qu'elles portent.

Tous les habits japonais, soit d'hommes, soit de femmes, s'attachent avec des cordons de soie. En hiver, on met un ou plusieurs manteaux ouatés. En définitive, sauf à la cour et dans les fêtes solennelles, les Japonais ne connaissent pas d'autre règle, concernant le vêtement, que celle de s'habiller et de se déshabiller à l'aise, en laissant aux voisins la liberté la plus absolue d'en agir de même.





JAPON

JAPAN

JAPAN



IMP. FIRMIN DIDOT et C<sup>ie</sup> PARIS

Urrabiétta lith.



N° 1. *Yakoumine* (*Yakou*, emploi, *nine*, homme) en tenue de cavalier.

— Les yakoumines sont des officiers de police de la classe moyenne de la noblesse; ce sont eux qui servent de guides aux voyageurs, faisant l'office de gendarmes; leur casaque est généralement décorée de figures emblématiques. Celui-ci semble être de Yokohama, où, dit M. Layrle, en racontant un incendie, « on les reconnaît au milieu de leurs hommes d'armes à leur casque en métal blanc et or, dont les mille pointes brillent à la lueur des flammes, et à leur petit manteau de drap rouge. » Les Japonais, qui vont si souvent tête nue, se la couvrent toujours pour aller à cheval; les militaires, ainsi qu'on le voit, s'enveloppent même la tête sous le casque avec grand soin. Ce cavalier porte un vêtement désigné comme propre aux officiers japonais : « le large pantalon de soie qui ne ressemble pas mal à un jupon, » comme le montre M. Alphonse Humbert. Cette jupe, ici fendue sur le devant dans toute sa hauteur et laissant de larges ouvertures aux hanches, se trouve parmi les pièces du costume des anciens archers, planche Japon, ayant pour signe le Télescope; seulement elle est plus courte et ces archers la portent sous la robe liée à la jambe.

N° 2 et 3. *Officier supérieur du taïkoun* en tenue de ville; *jeune fille de sa domesticité* lui présentant, pour la sortie, des sandales de paille montées sur patin de bois (on ne garde jamais d'autre chaussure que les bas dans les appartements). — Ce fonctionnaire du rang des daïmios est coiffé du très antique bonnet de feutre assuré sur la tête par un bandeau lié; cette coiffure appartient à la caste. Le surtout de gaze de soie empesée s'étalant au delà des deux épaules en forme d'ailerons, propre aux fonctionnaires du taïkoun, semble avoir au Japon la même signification que l'étole ecclésiastique a chez nous, c'est-à-dire être l'emblème du joug. La figure de jupon qu'a le pantalon est d'autant plus accusée ici que ce vêtement, non fendu par devant, n'offre pas non plus de division pour les jambes. Ce seigneur est pourvu de la paire de sabres d'une longueur inégale, de même décor, selon la règle : celui dont on se sert à deux mains, et celui de la merci; on voit souvent dans le combat les deux mains armées de ces sabres, à la manière de ceux qui chez nous se servaient simultanément de l'épée et de la dague. La manche de la robe couvre le bras; mais, fendue dans sa hauteur, elle peut être rejetée entièrement sur l'épaule de manière à dégager vivement le bras armé.

N° 4. *Dame en tenue de ville*. — Nous ne relèverons dans ce costume, dont les couleurs sombres sont de celles qui conviennent à la femme mariée, que ce qui concerne la robe courte mise en pardessus et flottante. Les manches n'étant point passées, on voit ici l'aspect de cette partie du vêtement, les seules poches des Japonaises. Le large usage qu'elles font de ces poches ballantes si peu dissimulées est indiqué à la pl. Japon, ayant pour signe l'Équerre.

N° 5. *Yakoumine*, portant un surtout court passé sur la robe et pris dans

la ceinture, et aussi le pantalon en jupe, que l'on voit ici fendu par derrière dans toute sa hauteur. — La ceinture à plat porte l'insigne.

N° 6. *Japonais en costume civil*, avec les vêtements ouatés de l'hiver. — Celui-ci porte sur le devant de son pardessus, et très ostensiblement, des insignes corporatifs. Il tient d'une main les cordons noués de l'enveloppe d'une boîte légère, et sa main gauche fait un geste qui paraît une indication de la profession exercée par cet homme. Vraisemblablement on peut voir ici un médecin, de ceux qui exercent l'acupuncture ou appliquent des moxas. Dans les photographies d'opérants, le médecin japonais tient de la main gauche la petite torche dont il se sert pour les brûlures. L'espèce de désordre que l'on remarque dans la chevelure de ce Japonais convient aussi à la classe des médecins qui, souvent encore, laissent croître leur barbe.

N° 7. *Bourgeois en costume d'été*. — Il porte le large chapeau de paille, ou de lanières de bambou tressées en forme de parasol, et l'éventail, objet de première nécessité, où le négociant inscrira tout ce qu'il lui importe de se rappeler de sa journée. Les gens de la classe bourgeoise ne sortent jamais sans justaucorps ou robe courte et sans pantalon. Lorsqu'il pleut, le chapeau de bambou est remplacé par le chapeau de cuir bouilli.

N° 8. *Pèlerin*. — Le vêtement blanc est le signe du deuil au Japon; ceux qui vont en pèlerinage sur la haute montagne pour s'y purifier, le font aux frais de la charité publique; ils se revêtent de blanc, prennent en main la clochette du mendiant et le long bâton du marcheur. Dans une sacoche portée en bandoulière ils ont quelques livres; leur coiffure est le chapeau plat de bambou. Ces gens sont de ceux qui pratiquent le *sinto*, l'ancienne croyance des Japonais, qui survit à côté du bouddhisme et de la religion de Confucius, et est beaucoup plus simple que ces derniers. Les pèlerins vont aux temples des dieux Kamis pour se purifier; des relations coupables rendent impur, et aussi la mort de parents consanguins ou l'attouchement d'un cadavre. Le sang répandu, celui dont on se souille en mangeant de la chair d'animaux domestiques, rendent impur. L'expiation est plus ou moins prolongée. Les hommes portent le vulgaire chapeau de paille et laissent, en général, croître leurs cheveux et leur barbe. Les femmes se coiffent d'un mouchoir blanc. Si l'on n'entreprend pas un pèlerinage, on s'enferme dans les appartements en s'abstenant de certains mets et de toute distraction bruyante.

N° 9. *Japonais des classes privilégiées*, ainsi que le montre le port du sabre. — Ce costume convient aux jeunes gens du collège des interprètes, aux étudiants qui fréquentent certaine section de l'université de Yédo, auxquels on concède le rang d'officiers et le droit, qui en découle, de porter la paire de sabres. Le pantalon de soie en jupon est de même caractère. Il convient aux *Lonines*, les nobles sans emploi. Lonine, de *nine*, homme, et *lo*, négation, qui a perdu sa qualité d'homme.

#### Documents photographiques.

Voir pour le texte : Le Japon illustré, par A. Humbert (1870); — Le Japon, par le colonel du Pin (1868); — Un Voyage autour du Japon, par Rodolphe Lindau (1864); — Le Japon en 1867 (Paris, Claye); — La Chine et le Japon, par Laurence Oliphant, traduction de M. Guizot (1860); — Le Japon de nos jours, par Georges Bousquet (Paris, Hachette, 1877); — Promenades japonaises, par E. Guimet et Félix Regamey (Paris, Charpentier, 1878).